

Contrat de Ville - Contrat avec le bureau d'études AZERTY-Conseil

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Etat et la Ville préparent actuellement l'élaboration du futur Contrat de Ville qui sera soumis au Conseil Municipal de décembre et devra faire l'objet d'une signature pour le 31 décembre 1999.

Sur proposition de la Préfecture, il a été décidé de faire appel à un cabinet spécialisé pour apporter son appui dans la rédaction du document final et la préparation de la journée d'échanges avec les acteurs le 26 octobre à Micropolis.

Après consultation organisée par la Préfecture, il a été décidé de retenir le Cabinet AZERTY-Conseil, sur la base d'une prestation d'un montant de 70 000 F TTC correspondant à 12 journées d'intervention d'un directeur d'études :

4 jours : participation aux réunions thématiques

3 jours : préparation, organisation et animation de la journée du 26 octobre 1999

5 jours : rédaction de la convention cadre.

Cette intervention qui fait l'objet d'un contrat, sera financée à parité par la Préfecture et la Ville.

La dépense soit 35 000 F, sera prélevée sur les crédits inscrits au service de la Politique de la Ville, chapitre 92.824.6042. 47001 après transfert d'une somme d'égal montant en provenance du chapitre 92.422. 6714.47041.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.